

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

JUILLET 2007

COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Toutes les habitations ont reçu un bac à rebuts et un de recyclage. Si certaines n'avaient pas encore de bacs, elles en font la demande à l'hôtel de ville. Tous les bacs sont attribués et numérotés par adresse civique.

Comme la gestion des rebuts est sous la responsabilité de la MRC des Laurentides, elle a mis à la disposition de tous les contribuables deux dépôts de matériaux secs :

R.C. Miller, 169 Route 117, Mont-Tremblant (819) 425-3797;

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, 688 chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge (819) 275-3205.

Le coût pour un déversement de matériaux secs (bois, bardeaux, métal, ciment) est de 23 \$ la tonne si triés et de 110 \$ la tonne si non triés. Le dépôt de Rivière-Rouge accepte sans frais les déchets dangereux alors qu'ils sont interdits à Mont-Tremblant. Nous vous invitons à appeler pour obtenir plus d'informations avant de vous présenter sur les lieux.

Un rappel sur la procédure de collecte des ordures et du recyclage :

Déposer les bacs au chemin la veille de la collecte à un endroit visible pour le conducteur. Les roues des bacs doivent être face au chemin.

Toutes les matières recyclables doivent être déposées en VRAC dans le bac.

Tous les déchets solides doivent être déposés dans le bac noir. Tous les déchets déposés à l'extérieur du bac ne seront pas ramassés.

Une fois vide, les bacs doivent être replacés le plus tôt possible près de la résidence. Ne pas les laisser en bordure du chemin.

Les matériaux de construction, démolition ou rénovation ne sont pas des matériaux considérés comme déchets solides ou recyclables tout comme les huiles usées, batteries, peintures, etc. et ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs.

Les volumineux seront ramassés, pour l'année 2007, durant la semaine du 16 au 22 septembre et du 14 au 20 octobre.

En tout temps, IL EST INTERDIT DE LAISSER LES VOLUMINEUX EN BORDURE DU CHEMIN. Vous pouvez en disposer à un des deux sites de matériaux secs.

RÈGLEMENT MODIFIANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

Le conseil a modifié son règlement sur les véhicules lourds afin de ne permettre que le transport lourd ayant affaire sur son territoire. Les chemins concernés sont le chemin du Lac-Labelle, le chemin du Lac-Cameron Ouest, le chemin Gaudias-Côté Est, la rue du Village et le chemin de Vendée jusqu'à l'intersection de la route 323. Le chemin de Rockway-Valley est sujet au même règlement.

Ce règlement a pour but d'éviter que du transport lourd transite sur le territoire de la municipalité sans affaire. Les municipalités de Lac-des-Plages et de Labelle ont appuyé cette démarche.

NOUVELLE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE AUPRÈS DES VÉHICULES DE NON RÉSIDANT

À compter de juillet 2007, toutes les interventions du service d'incendie sur des véhicules appartenant à des non résidents seront facturées au propriétaire du véhicule. Ces frais sont habituellement couverts par l'assurance du propriétaire.

ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU

Afin de mieux protéger les contribuables contre l'incendie, le service d'incendie, appuyé par le conseil, a signé deux ententes avec la municipalité de Huberdeau. La première concerne la couverture en première intervention des citoyens du lac Boussois, du lac Winnetou et du lac Martin dont l'accès se situe sur le chemin de la Rouge, dans la municipalité de Huberdeau.

La deuxième améliore la protection du secteur de Rockway-Valley puisque les pompiers volontaires d'Amherst et de Huberdeau interviendront conjointement sur un feu, entre 6h00 et 18h00.

ANCIEN SITE DU DÉPÔT EN TRANCHÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Le ministère de l'Environnement a signifié l'obligation de fermeture du dépôt en tranchée, le 30 juin dernier. Certains tests et travaux sont nécessaires pour se conformer à l'avis de fermeture. Tous les contrevenants sont passibles de poursuites. La location du site se terminera après les travaux de fermeture, le 31 décembre 2007.

NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA MRC DES LAURENTIDES CONCERNANT LA RÉGÉNÉRATION DES RIVES

L'arrivée des algues bleues dans plusieurs lacs de la MRC des Laurentides l'oblige à revoir son schéma d'aménagement en ce qui concerne les activités sur la rive des plans d'eau.

Ce règlement touchera toutes activités dans une bande allant jusqu'à 50 mètres du rivage incluant la coupe des gazons, le déboisement et la régénération des rives.

**MINI-JEUX DE LA MRC DES
LAURENTIDES, FÉLICITATIONS
À NOS PARTICIPANTS**

Le 12 juillet dernier, à Mont-Tremblant, se tenaient les Mini-Jeux de la MRC des Laurentides auxquels a participé le groupe des 8 à 12 ans du camp de jour de la municipalité. Ils ont remporté le 2^e rang, entre Lac-Supérieur et Mont-Tremblant qui a terminé en 3^e position. Nos jeunes se sont partagés les disciplines suivantes : escrime, soccer, cheeleading, athlétisme, bocce, ultimate frisbee, escalade, kin ball, vélo de montagne et hockey cosom.

Encore une fois, toutes nos félicitations!

Bernard Lapointe, maire

**COMMUNIQUÉ DE LA CLINIQUE
DE PRÉLÈVEMENTS SANGUINS
DE VENDÉE**

Veillez prendre note qu'à l'automne il y aura un nouveau service offert à la population. Il s'agit d'un programme de prévention des chutes et de l'amélioration de l'équilibre (P.I.E.D.). C'est un programme intensif d'une durée de douze semaines, animé par un professionnel formé et qualifié. Ce programme s'adresse aux gens de 65 ans et plus qui ont déjà fait une chute ou qui craignent d'en faire. Il est offert gratuitement. Il se donnera à Brébeuf. Nous vous y attendons. Ceux qui l'ont

déjà suivi en disent beaucoup de bien. Pour tout renseignement, communiquez avec :

Hélène Hébert, présidente,
(819) 687-9836

Michelle Cousineau, médecin-conseil,
(819) 687-2358